

DU SOL à la table

La revue de la filière bio et de la vie saine

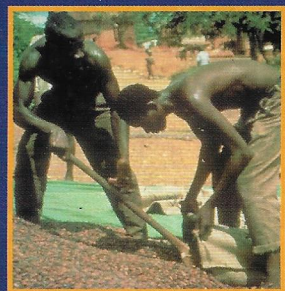
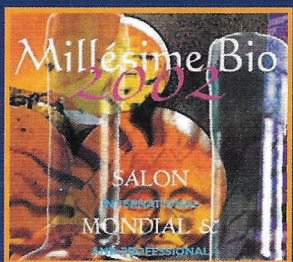
• **ETHIQUE**

Jean GLAVANY :
Les promesses de la bio



• **ACTUALITE PROFESSIONNELLE**

Millesime Bio 2002



• **LES REGIONS
DU MONDE**

Solidar'Monde

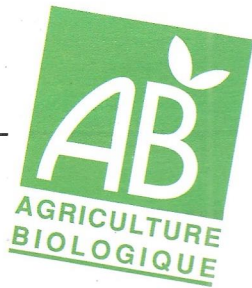
6,10 €



DOSSIER

Le pain bio recherche céréales désespérément

COSMETIQUE NATUREL : un nouveau cahier des charges



L'Agence bio

Finalement le GIP bio dont il est question dans le Plan Pluriannuel de développement de l'agriculture biologique (Décembre 1997) ne s'appellera pas ADEBIO comme cela avait été projeté il y a quelques mois. Ce sera, tout simplement, l'Agence Bio, ainsi qu'il en a été décidé pour sa constitution officielle.

Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche et Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ont signé le 15 octobre dernier la convention constitutive de l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, ou Agence BIO, avec la Fédération nationale des agriculteurs biologiques des régions de France (FNAB), BIOCONVERGENCE et le SETRABIO, (les deux associations de transformateurs et de distributeurs de produits bio) et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).

Les premiers chantiers de l'Agence BIO

L'Agence BIO gèrera directement certains chantiers parmi lesquels

- la promotion de l'Agriculture biologique avec en particulier l'organisation de l'opération " Printemps Bio " qui associe depuis deux ans l'ensemble de la filière et a bénéficié de soutiens importants du Ministère de l'Agriculture,
- la gestion, la promotion et la défense de la marque AB
- la gestion de l'Observatoire national de l'Agriculture biologique (statistiques qui couvriront la production et la consommation en passant par la transformation dans une perspective tant française qu'internationale et sous un angle économique et environnemental).

L'Agence BIO est le premier groupement d'intérêt public (GIP) concernant le secteur de l'agriculture. La Loi d'orientation agricole (LOA) adoptée en Juillet 1999 a prévu le recours à cette forme juridique qui permet à des structures publiques et à des structures privées de mettre en commun moyens et compétences.

Cette agence a pour objectif de dynamiser cette nouvelle forme d'agriculture dont le succès tant auprès des agriculteurs que des consommateurs va croissant.

Elle aura pour principales missions de poursuivre les différents chantiers identifiés dans le cadre du plan pluriannuel de Décembre

L'organisation et l'administration de l'Agence BIO

Deux instances assureront son fonctionnement. Le Conseil d'Administration rassemblera les membres fondateurs :

- d'une part, les pouvoirs publics avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

- d'autre part, les structures professionnelles avec l'APCA, la FNAB, BIO CONVERGENCE et le SETRABIO, ainsi qu'un Commissaire du Gouvernement et un Contrôleur d'Etat.

Il assurera la définition et le suivi de la mise en œuvre des activités de l'Agence BIO.

L'Agence BIO - constituée pour une durée de 5 années éventuellement renouvelable si l'objet pour laquelle elle a été mise en place n'est pas entièrement atteint - aura son siège à Paris, au Ministère de l'Agriculture, rue de Varenne. Benoît Canis, ex-président de la FNAB, sera son premier président avec comme Directeur Michel Helfter chargé de mission pour l'Agriculture Biologique au sein du Ministère de l'Agriculture depuis Septembre 1999.

1997 et d'assurer les missions nouvelles pour lesquelles la structure GIP est bien adaptée. **Des commissions spécialisées** seront mises en place pour chacun des grands axes d'activité de l'Agence BIO :

-conversion et politique de l'exploitation et des territoires

-filières et marchés

-recherche, formation, développement

-réglementation, contrôle, qualité

-communication

-consommation

Le financement de l'Agence BIO

Au niveau du budget, les pouvoirs publics avec le Ministère de l'Agriculture pour 4 millions de F et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement avec 0,5 million sont les plus gros apporteurs. Les professionnels producteurs et transformateurs de l'Agriculture Biologique mettent de leur côté dans la corbeille 0,1 million à raison de 50 000 F par collège (FNAB : 50 000, BIOCONVERGENCE et SETRABIO : 25 000 x 2 = 50 000).

Ce budget, selon les deux ministères, serait appelé à croître de façon significative ainsi que tendrait à le confirmer un projet de budget prévisionnel sur 3 ans remis lors de la conférence du presse du 15 octobre.

Au travers d'une mission de coordination de ces différents volets, l'Agence BIO devra être garante de la cohérence globale de l'ensemble du dispositif. Elle favorisera en outre la mise en place des outils d'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et territoriaux de l'agriculture biologique.

L'Agence BIO traduit cette volonté commune aux pouvoirs publics et aux professionnels d'aller vers une structuration harmonieuse de l'agriculture biologique française. Ce mode d'agriculture constitue une des réponses aux attentes des consommateurs qui veulent des produits de qualité issus d'un mode de production plus respectueux des équilibres naturels, de l'environnement et du bien-être animal. Elle vient compléter et renforcer les actions déjà engagées depuis la LOA par le gouvernement en faveur d'une nouvelle forme d'agriculture plus proche de la société, dont la bio est un des piliers. Ainsi le plan pluriannuel de développement encourage la conversion à l'agriculture biologique -il a déjà permis un doublement des surfaces en trois ans - la structuration des filières de production et assure la sécurisation du dispositif à travers les contrôles.

Ce plan s'est fixé pour objectif 5 % des surfaces agricoles en bio à l'horizon 2005

L'agence BIO, étape vers l'interprofession Bio Nationale ?

Lors de la signature de la Convention constitutive, tous les professionnels de l'agriculture biologique ont réclamé l'émergence rapide d'une Interprofession Bio Nationale, seul organe à pouvoir représenter les besoins et les aspirations de tous les professionnels des différentes filières de la bio et leur environnement. Cette démarche n'est pas clairement définie dans les dossiers prioritaires qui ont été annoncés le 15 octobre, mais ayant fait l'unanimité des structures professionnelles présentes dans l'Agence BIO, on peut espérer la voir prise en mains et développée pour une réalisation que certains envisagent pour 2003.